



Promesse d'embauche - Rétractation

Par Lorient

Bonjour,

Je me retrouve dans la situation suivante :

- Promesse d'Embauche signée le 03 décembre 2024. Elle stipule bien la nature du contrat, le poste, la rémunération, le lieu de travail etc.

- Sur ladite promesse d'embauche, il est inscrit qu'après le 09 décembre 2023, cette proposition serait caduque. J'ai envoyé au responsable du recrutement ma promesse d'embauche par mail le 10 décembre 2024, soit un jour après la date butoir.

Suite à un évènement survenu pendant cette période, je désire me retracter de cette proposition.

Est-ce que, avoir rendu la promesse un jour après la date butoir, par mail, constitue un motif suffisant et valable pour me rétracter ou je m'expose à des potentielles poursuites de la part de mon "futur" employeur ?

Merci à vous par avance

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre contrat aurait de toute façon débuté par une période d'essai que vous pouvez terminer dès le 1er jour.

Donc non, l'employeur a d'autres chats à fouetter que vous courir après.

Faites bien clairement savoir votre rétractation, de préférence par courrier RAR.

Par contre ne tentez pas d'y revenir plus tard, vous seriez éventuellement mal reçu. (sauf si votre profil est très recherché)